

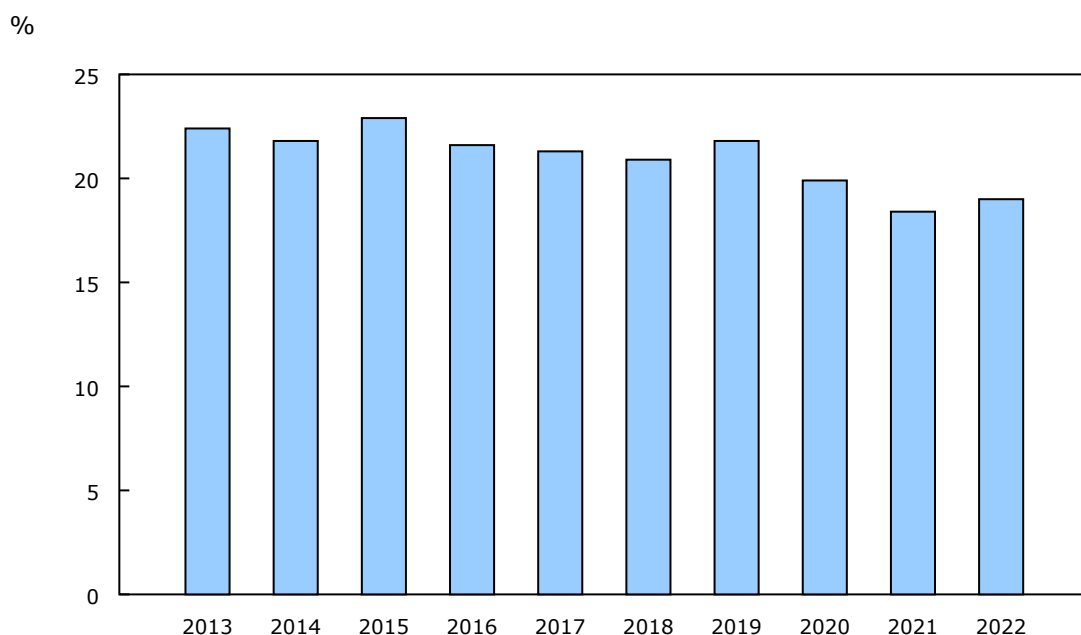
Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 14 juin 2024

Les programmes d'apprentissage jouent un rôle essentiel dans le développement des connaissances et de l'expertise des gens de métier, qui font partie intégrante de la population active du Canada. Les confinements et les fermetures entraînés par la pandémie de COVID-19 ont sérieusement entravé la capacité des apprentis à répondre aux exigences de leur programme — qui comprennent une formation technique en classe et une formation en cours d'emploi —, ce qui a retardé leur certification.

La durée de programme la plus courante pour un programme d'apprentissage est de quatre ans. Ainsi, de nombreux apprentis de la cohorte de 2022 ont commencé leur formation en 2018. Par conséquent, leur formation a été touchée par la pandémie. En 2022, le pourcentage d'apprentis qui ont reçu leur certificat (taux de certification) dans le temps alloué s'est chiffré à 19,1 %. Il s'agit d'une augmentation de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, après deux années consécutives de baisse ayant commencé en 2020. Tout de même, le taux est demeuré inférieur à celui de 21,8 % observé en 2019, avant la pandémie.

Graphique 1
Taux annuels de certification des apprentis au Canada



Note(s) : Les taux de certification sont mesurés en fonction d'une période équivalant à une fois la durée du programme.

Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2013 à 2022.

Les taux de certification pour certains métiers se redressent graduellement pour revenir aux niveaux prépandémie

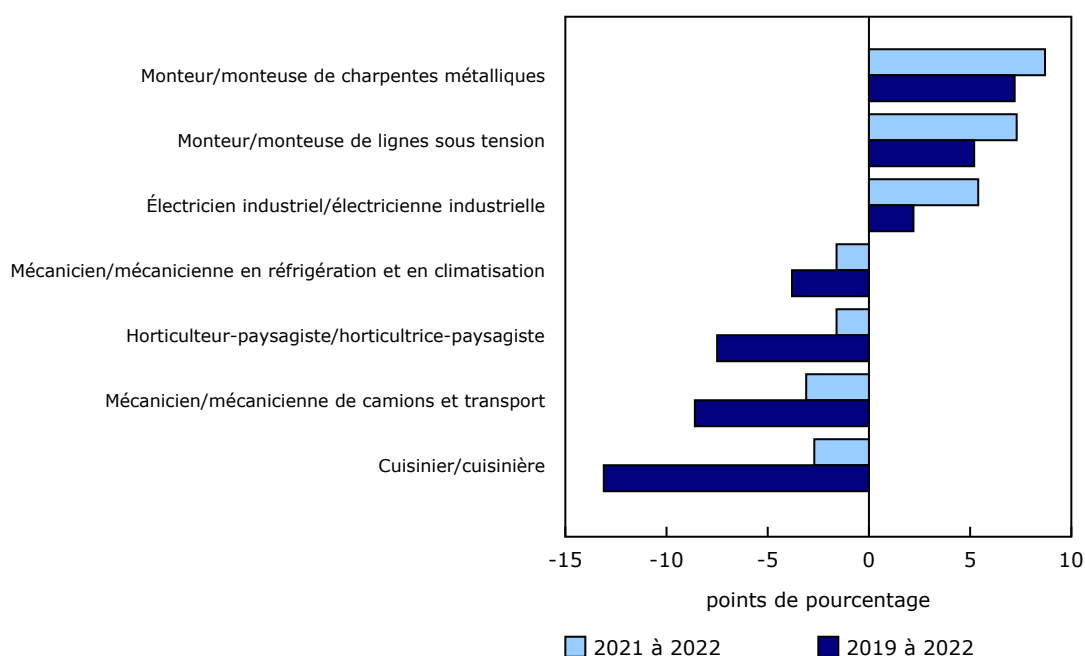
Les effets de la pandémie ont varié d'un métier à l'autre, ce qui se reflète dans la reprise continue des taux de certification pour certains métiers, mais pas pour d'autres. Par exemple, en 2022, plus de la moitié des 25 métiers Sceau rouge sélectionnés (voir la note aux lecteurs) ont affiché des hausses d'une année à l'autre des taux de certification. En particulier, les monteurs/monteuses de charpentiers métalliques (+8,7 points de pourcentage), les monteurs/monteuses de lignes sous tension (+7,3 points de pourcentage) et les électriciens



industriels/électriciennes industrielles (+5,4 points de pourcentage) ont enregistré les plus fortes hausses en points de pourcentage des taux de certification, lesquels ont dépassé dans de nombreux cas les niveaux observés avant la pandémie.

Malgré une hausse globale de l'emploi en 2022, les taux de certification de certains métiers ne sont pas encore revenus à leurs niveaux pré-pandémie. En fait, une baisse continue a été observée après 2019 pour certains métiers, y compris les coiffeurs/coiffeuses (-13,3 points de pourcentage de 2019 à 2022), les cuisiniers/cuisinières (-13,1 points de pourcentage), les mécaniciens/mécaniciennes de camions et transport (-8,6 points de pourcentage) et les mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation (-3,8 points de pourcentage).

Graphique 2
Variation en points de pourcentage des taux de certification de 7 métiers sélectionnés, Canada, 2019 à 2022 et 2021 à 2022



Note(s) : Les taux de certification sont mesurés en fonction d'une période équivalant à une fois la durée du programme.
Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2019 à 2022.

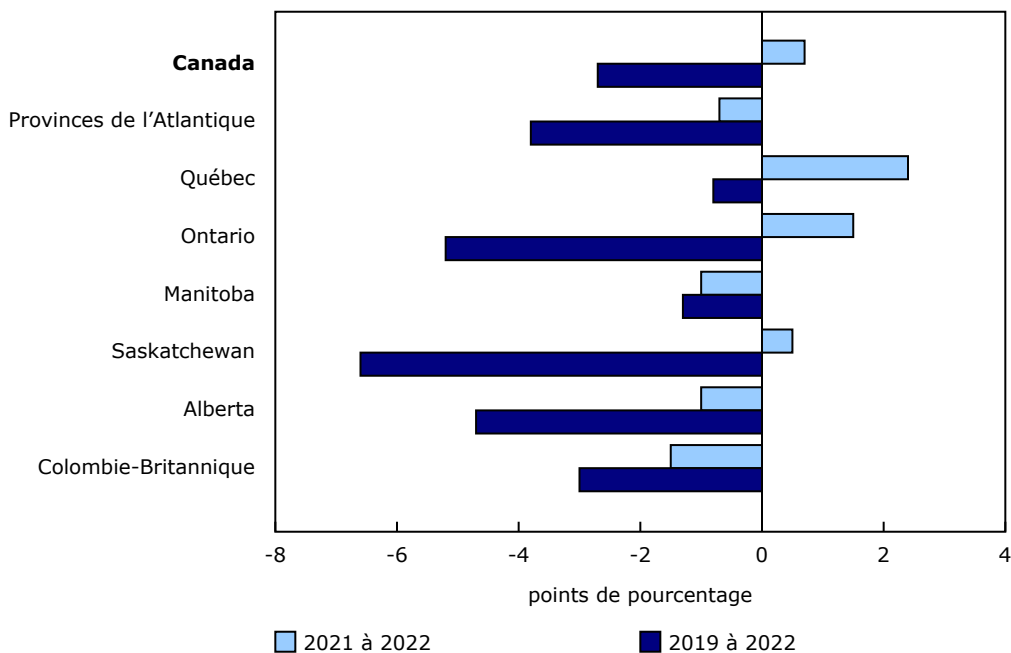
Les femmes apprenties affichent une plus faible croissance du taux de certification que les hommes apprentis

En 2022, les taux de certification des femmes apprenties ont progressé de 0,3 point de pourcentage. Il s'agit d'une augmentation plus faible que celle de 0,6 point de pourcentage enregistrée chez les hommes apprentis. Le taux de certification des hommes apprentis a augmenté pour dépasser celui de la cohorte de l'année précédente pour certains métiers, y compris ceux des horticulteurs-paysagistes (en hausse de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 21,3 %) et des mécaniciens de véhicules automobiles (en hausse de 0,4 point de pourcentage pour se chiffrer à 18,1 %). Parallèlement, les taux de certification des femmes apprenties ont reculé pour les horticultrices-paysagistes (en baisse de 10,5 points de pourcentage pour s'établir à 18,5 %) et les mécaniciennes de véhicules automobiles (en baisse de 8,2 points de pourcentage pour se chiffrer à 10,3 %). Cependant, ces baisses ont été partiellement contrebalancées par les augmentations des taux de certification enregistrées dans les métiers où il y a une concentration de femmes apprenties, comme les éducatrices de la petite enfance (+6,3 points de pourcentage) et les coiffeuses (+1,8 point de pourcentage).

À l'échelle des provinces, c'est au Québec que les taux de certification se situent le plus près de leur niveau préandémie

En 2022, les taux de certification ont varié à l'échelle du Canada. Les cohortes de 2022 du Québec (+2,4 points de pourcentage) et de l'Ontario (+1,5 point de pourcentage) ont enregistré des taux de certification supérieurs à ceux des cohortes de 2021. Selon les résultats de l'Enquête sur la population active, le secteur de la construction dans les deux provinces, où de nombreux apprentis et compagnons certifiés sont à l'emploi, a connu une forte croissance de l'emploi (+3,9 % d'une année à l'autre au Québec; +9,2 % d'une année à l'autre en Ontario). Dans les deux provinces, l'emploi dans le secteur de la construction a dépassé les niveaux affichés en 2019, avant la pandémie. En revanche, les taux de certification des apprentis ont continué de reculer en Colombie-Britannique (-1,5 point de pourcentage), en Alberta (-1,0 point de pourcentage) et au Manitoba (-1,0 point de pourcentage).

Graphique 3
Variation en points de pourcentage des taux de certification, selon la région géographique, 2019 à 2022 et 2021 à 2022



Note(s) : Les taux de certification sont mesurés en fonction d'une période équivalant à une fois la durée du programme.
Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2019 à 2022.

Lorsqu'on compare les taux de certification de 2022 à ceux observés en 2019, avant la pandémie, toutes les provinces ont affiché des taux plus faibles. Le Québec (-0,8 point de pourcentage) a affiché l'écart le plus faible par rapport au niveau de 2019, tandis que la Saskatchewan (-6,6 points de pourcentage) a enregistré l'écart le plus marqué, suivie de l'Ontario (-5,2 points de pourcentage) et de l'Alberta (-4,7 points de pourcentage).

Note aux lecteurs

Contexte

Le présent communiqué comprend des données du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) de 2022, qui fait partie de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail. Les données sur les parcours d'apprentissage comprennent des renseignements sur les taux de certification, de persévérance et d'abandon au cours d'une période équivalant à une fois, une fois et demie et deux fois la durée du programme, ce qui correspond à quatre, six et huit ans après l'inscription pour la plupart des programmes. Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie et les concepts utilisés dans la présente étude, consultez le document intitulé « *Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021* ». Ce numéro fait partie de la publication Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (numéro 37-20-0001 au catalogue).

Données, définitions et concepts

Des indicateurs de parcours d'apprentissage ont été établis pour tous les métiers au niveau agrégé et pour certains métiers au niveau désagrégé, y compris les 25 métiers désignés Sceau rouge et 5 métiers non désignés Sceau rouge qui représentent la majorité des apprentis de 2008 à 2022. Quatre métiers non désignés Sceau rouge (travailleur/travailleuse auprès des jeunes et des enfants; travailleur/travailleuse des services de développement; éducateur/éducatrice de la petite enfance et assistant/assistante en éducation) sont considérés comme des métiers désignés ayant un programme d'apprentissage seulement en Ontario.

Certification : Les exigences de délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, les apprentis reçoivent un certificat lorsqu'ils ont satisfait à des exigences telles qu'une formation supervisée en cours d'emploi et une formation technique, et qu'ils ont réussi un ou plusieurs examens. Parallèlement, la plupart des ouvriers qualifiés obtiennent leur certification après avoir passé un examen.

Persévérance : Il s'agit de la proportion d'apprentis ayant poursuivi un programme d'apprentissage donné à la fin de l'année de déclaration.

Cohorte : Il s'agit du groupe d'apprentis ayant atteint la fin de la durée de leur programme avant la fin d'une année civile. La durée la plus courante d'un programme est de quatre ans. Toutefois, les durées peuvent varier, d'un an à cinq ans, selon le secteur de compétence et le métier. Par conséquent, une cohorte peut regrouper des apprentis ayant commencé leur formation à différentes années, selon la durée du programme. Par exemple, la cohorte de 2022 regroupe des apprentis qui se sont inscrits à un programme d'un an en 2021, à un programme de deux ans en 2020, à un programme de trois ans en 2019, à un programme de quatre ans en 2018 et à un programme de cinq ans en 2017.

Métiers désignés : Il s'agit de métiers pour lesquels une formation d'apprenti et des qualifications professionnelles sont offertes au Canada. Ces métiers sont régis par les provinces et les territoires, qui déterminent les métiers pour lesquels une formation d'apprenti est offerte et des certificats sont accordés. Les provinces et les territoires déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier. Les données provenant du SIAI comprennent uniquement les métiers qui ont été désignés dans au moins une province ou un territoire.

Apprentis inscrits : Il s'agit de personnes qui participent à un programme de formation en milieu de travail supervisé dans un métier désigné dans leur province ou territoire. Pour suivre la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès du corps administratif approprié, généralement un ministère de l'éducation ou du travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné.

Programmes du Sceau rouge et sans la mention Sceau rouge : Le programme du Sceau rouge établit des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada. Les compagnons d'apprentissage qui répondent aux normes du Sceau rouge, après avoir réussi l'examen, reçoivent la mention Sceau rouge sur le certificat de métier de leur province ou territoire. À l'échelle nationale, on compte 54 métiers pour lesquels des normes communes du Sceau rouge sont actuellement établies. En revanche, les métiers non désignés Sceau rouge ne sont pas soumis à des normes interprovinciales. De nombreux métiers non désignés Sceau rouge n'exigent pas la réussite d'un examen pour travailler dans le métier.

Tableaux disponibles : tableau [37-10-0193-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).

Le produit « [Indicateurs longitudinaux de l'apprentissage au Canada](#) » est maintenant accessible dans *Statistique Canada – Produits de visualisation de données* ([71-607-X](#)).

Le guide de référence technique « [Indicateurs de parcours pour les apprentis inscrits au Canada, 2021](#) » est également accessible. Ce guide fait partie des *Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail* ([37200001](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).